



À nos partenaires et parties prenantes,

Saint-Cloud, le 4 février 2020

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès pour les raisons suivantes : le service Achats compte 2 personnes à temps plein en moins dont 1 était dédiée aux sujets RSE en 2019. J'intègre d'une façon partielle l'activité RSE à mon activité Achats, auxquelles s'ajoutent la demande de nos clients de les informer sur les alternatives durables et responsables de leurs produits marketing. Nous sommes ravis de l'intérêt croissant pour ces thèmes et nous mobilisons pour y répondre du mieux possible. Vous comprendrez donc qu'il s'agit d'un manque de temps qui explique notre besoin de reporter la date de mise à jour de notre COP prévue initialement le 15 février 2020.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 15 mai 2020 au plus tard.

Bien cordialement,

Mme Claudia Courtois,
Responsable Achats et RSE